

Ville de Vevey
Municipalité
Case postale
1800 Vevey 2

CITRAP - Vaud

Communauté d'intérêts pour les transports publics, section Vaud P.a. Monsieur Pierre Seidel Verger de Meruz 2 1804 Corsier-sur-Vevey

Extension de la communauté tarifaire vaudoise (CTV/Mobilis)

Monsieur,

Nous nous référons à vos courriers des 19 novembre 2010, 24 janvier 2011 et 8 février 2012, concernant la problématique de la tarification des transports publics sur la Riviera, suite à l'extension de la communauté tarifaire vaudoise CTV/Mobilis à notre région.

Votre demande a été traitée le 21 mars dernier par la Conférence des Syndics de la Riviera, qui a décidé d'adresser un courrier au Conseil d'Etat vaudois afin de l'alerter et de lui proposer des pistes pour remédier à l'inéquité constatée. Dès lors, vous trouverez ci-joint copie de dite lettre afin que vous puissiez en faire part à votre comité.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nor se la Moncipalite le Syndic

Lauren Ballif LEV Grédoire Halter

Annexe: ment.



Hôtel de Ville t Rue du Lac 2 f

tél. +41 21 925 53 84 fax +41 21 925 53 99 http:/www.vevey.ch e-mail: greffe.municipal@vevey.ch

CONFÉRENCE DES SYNDICS DE LA RIVIERA - 20654

	Syndic+Mun.			DA		6.3.
	S.Personnel			O.0	Ourable	1 EL
	S.Inf.	A partie		_	ucation	+
	Comm.		7		in./Sport	
	THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T	-				
Entre	OUrb/SIT	2 3 M/	RS 20	0.F	op.	164
 Entre		2 3 M/	IRS 20	12	Cop. Greffe :	164
intre	ée le :	23 M/	ARS 20	12 Fina	Greffe :	164
intre	ée le : DEP	2 3 M/	ARS 20	12 Fina	Greffe :	16#



Conseil d'Etat Château cantonal 1014 Lausanne COPIE

Vevey, le 21 mars 2012 GH/nc

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Dans la perspective de l'extension de la communauté tarifaire vaudoise (CTV/Mobilis) au Chablais puis au Pays-d'Enhaut à l'horizon 2012-2013, la Conférence des Syndics de la Riviera souhaite vous sensibiliser à la problématique de la tarification appliquée aux nouvelles régions qui intègrent la CTV.

En effet, à la suite de l'entrée en vigueur de la CTV sur la Riviera le 12 décembre 2010, des hausses très importantes des tarifs appliqués aux usagers des Transports Publics de notre région ont été constatées. Une augmentation de près de 40 à 65% des tarifs a été relevée sur l'axe Lausanne-Montreux par exemple. Si l'on rapporte le prix d'une carte journalière à la distance séparant les stations les plus éloignées du groupe de zones couvertes par cette carte, on constate qu'une carte journalière incluant la zone 70 (Vevey) se paie en moyenne 10% plus cher qu'une carte journalière achetée pour un groupe de zones ailleurs dans le canton. Le cas de la carte journalière pour les 6 zones devant être traversées entre Vevey et Lausanne-gare est particulièrement choquant. Rapporté à la distance, ce titre de transport est 30,7% plus cher que celui qui vaut pour les 10 zones devant être traversées entre Nyon et Lausanne-gare. Il est également 30,7% plus cher que celui qui vaut pour les 14 zones devant être traversées entre Yverdon et Lausanne-gare.

Renseignement pris, ces augmentations sont dues à la création artificielle de la zone tarifaire 64 entre Lausanne et Vevey. Selon Mobilis l'ajout de cette zone sur le trajet Montreux-Lausanne permet un gain de Fr. 6.8 millions au lieu de Fr. 4.3 millions et permet ainsi de combler la perte de recette estimée par les sociétés de transports de la Riviera liée à l'extension de la CTV à la Riviera.

Ainsi, aujourd'hui, la destination Riviera est clairement défavorisée : à distance comparable, le coût d'une carte journalière Mobilis pour y accéder est plus élevé que pour les principales autres destinations de la CTV.

Pour réduire cette inégalité de traitement entre les usagers de la CTV; nous vous proposons d'une part un redécoupage des zones tarifaires entre Vevey et Lausanne afin de ramener le nombre de zones parcourues à 5 au lieu de 6 et ce en supprimant la zone 64 sur ce trajet. D'autre part, nous vous suggérons d'effectuer un lissage de la perte éventuelle due à l'extension des entreprises de transport de la Riviera ou de toute nouvelle région entrant dans la CTV via une légère augmentation linéaire des tarifs pour l'ensemble des clients de la communauté tarifaire vaudoise. Ce lissage aurait pour conséquence un alignement des prix des cartes journalières sur les grands axes pour des distances comparables.

Afin d'éviter ce genre d'iniquités, nous appelons de nos vœux une meilleure implication au sein de la CTV des représentants politiques des régions en complément des représentants économiques des seules entreprises de transports.

Nous vous demandons de bien vouloir mener ces réflexions avant l'élargissement de la CTV au Chablais puis au Pays-d'Enhaut afin de ne pas rendre pérenne une situation injuste pour les usagers des nouvelles zones couvertes par la communauté tarifaire vaudoise.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente et dans l'attente de la suite qu'il vous siéra d'y donner, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Conférence des syndics

Serge Jacquin
President
Syndic de Chardonne

Colette Rossier Cheffe du Service des affaires intercommunales de la Riviera

C. Rossill.

Copie aux municipalités des communes de la Riviera